



Comité de suivi pour l'intégration des instits dans le corps des PE : où en est-on ?

Le comité de suivi s'est réuni le 22 janvier à la DGRH. Etaient présents des représentants du Ministère et des organisations syndicales signataires de l'accord conclu en 1998 : le **SE-UNSA** et le SGEN.

Quelques données chiffrées

12 987 instituteurs sont passés PE à la rentrée 2007.

Au 15/10/07, on recensait 22 076 instituteurs sur un total de 368 826 enseignants du 1^{er} degré soit un peu moins de 6%.

- Instituteurs logés en 2007 : 9 564 soit 15% de moins qu'en 2006.
- Instituteurs percevant l'IRL : 22 450 soit 37% de moins qu'en 2006.

Un grand nombre d'instituteurs ne sont pas en classe à l'heure actuelle : 2 505 sont en dispo dont plus de la moitié pour raisons familiales (suivre son conjoint, élever un enfant de moins de 8 ans, soins handicap ...) et 343 sont en détachement ou MAD.

Constats

Ce n'est pas simple : les choix individuels des collègues perturbent les tenants mathématiques de l'accord :

- instits qui n'ont pas leurs 15 ans
- instits logés
- instits en détachement dont les organismes ne veulent pas entendre parler d'un changement de corps vu la rémunération afférente
- instits en dispo ...

Les données qui nous ont été transmises confirment l'impossibilité actuelle, en l'état, d'une intégration achevée de tous les instituteurs dans le corps des PE. La dernière illustration en est la sous-consommation des possibilités prévues budgétairement pour la rentrée 2007, soit 17 511 budgétées par liste d'aptitude contre 9 304 réalisées et 2 934 budgétées par concours interne contre 2 461 admis soit une perte de presque 18% !

Comment améliorer l'attractivité de l'intégration ?

- Calcul de l'indemnité différentielle

Du fait de l'apparition des prélèvements CSG et CRDS, les modalités de calcul de l'indemnité différentielle ne sont désormais plus adaptées car au final, les collègues peuvent perdre, sur l'année près de 200 euros.

Or, l'accord de 1998 prévoyait : « les modalités de calcul de l'indemnité différentielle seront revues afin que l'intégration dans le corps des professeurs des écoles n'entraîne, dans aucun cas, une perte de rémunération, même temporaire, par comparaison avec la rémunération qu'auraient perçue les enseignants en demeurant instituteur ».

Le SE-UNSA demande à nouveau que ce réexamen soit fait.



Le Syndicat des Enseignants - UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme

*Faites
la différence !*

- Concours interne

On constate une perte en ligne de 473 places. Le **SE-UNSA** dénonce le malthusianisme des jurys de concours. Une piste à creuser est celle de la préparation au concours : ce n'est pas tant la compétence professionnelle qui est mise en jeu mais la capacité à affronter un concours et donc un jury.

- Situation des instituteurs en dispo

Le **SE-UNSA** a demandé que les IA questionnent individuellement les collègues instituteurs pour voir où ils en étaient, quelles étaient leurs intentions en terme de réintégration pour mesurer le nombre d'intégrations dans le corps des PE encore possible.

- Devoir de pédagogie

Le **SE-UNSA** a proposé que des réunions d'information soient organisées dans les départements pour expliquer aux collègues qui ne seraient pas vraiment au fait sur cette intégration (et notamment sur ses avantages) les tenants et aboutissants : en effet, on sait à quel point des rumeurs démagogiques mettant en garde contre cette intégration ont pu circuler, jetant le trouble chez certains collègues. Il suffit de voir que ces mêmes « anti-intégration » sont souvent les premiers à s'être présentés au concours interne de PE, montrant par là-même que c'était non seulement pas risqué mais que ça pouvait, au contraire, rapporter gros mais chut ...

Le SE-UNSA a dénoncé le problème de l'assimilation des retraités.

Ainsi nous avons demandé à ce que le Conseil d'Etat soit saisi, par le Ministère, d'une demande d'anticipation du processus d'assimilation, par paliers, afin de ne pas léser nos collègues retraités qui risquent d'attendre éternellement si l'on considère le nombre encore important d'instituteurs.

Hors classe des PE

Quant au dossier de la hors classe des PE, nous avons une fois de plus demandé à ce que le ratio des promus soit nettement réévalué (actuellement c'est le plus bas de la Fonction Publique). En effet, l'argent budgété pour l'intégration dans le corps des PE est loin d'être consommé. Nous le redisons : les PE ne sont pas des sous-profs ! C'est le sens de la lettre que Luc BERILLE, secrétaire général du SE-UNSA a adressée au Ministre pour lui demander de s'attaquer à cette question en urgence.